

**Décision donnant délégation de signature à Mme Margareta Tengberg pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7209 intitulée Archéozoologie, archéobotanique: sociétés, pratiques et environnements**

**LA DIRECTRICE D'UNITE,**

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision DEC133018DGDS du 20 décembre 2013 approuvant le renouvellement de l'unité UMR7209, intitulée Archéozoologie, archéobotanique: sociétés, pratiques et environnements, dont la directrice est Margareta Tengberg ;

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**

Délégation est donnée à M. Jean-Denis Vigne, DRCE au CNRS et directeur-adjoint de l'unité, à l'effet de signer au nom de la directrice d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

**Article 2**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis Vigne, délégation est donnée à Mme Anne Tresset, DR2 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 3**

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Denis Vigne et de Mme Anne Tresset, délégation est donnée à Mme Marie Balasse, CR1 au CNRS, aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

**Article 4**

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directrice (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

**Article 5**

---

<sup>1</sup> Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000 € HT au 01/01/2014

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Paris, le 27 mai 2014

La directrice d'unité  
Margareta Tengberg